

Date de dépôt : 27 juillet 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Stéphane Florey, Marc Falquet, Bernhard Riedweg, André Pfeffer, Norbert Maendly, Thomas Bläsi, Michel Baud pour des cours d'auto-défense au cycle d'orientation

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- le caractère de plus en plus violent de nos sociétés;*
- que les personnes sont confrontées à la violence;*
- que la violence frappe souvent les plus fragiles;*
- les conséquences sociales de la violence sur les victimes et la société dans son ensemble;*
- les effets délétères de la violence sur la cohésion sociale;*
- que des écoles alémaniques font appel à des professeurs de « self-defense »;*
- que, axés sur l'auto-défense, ces cours n'incitent pas à la violence;*
- que les cours d'auto-défense pourraient avoir lieu dans le cadre des cours d'éducation physique;*
- le succès des expériences pilotes menées à Genève;*
- que l'école doit aussi transmettre des connaissances sociales utiles dans la vie,*

invite le Conseil d'Etat

à intégrer, dans le cadre des programmes d'activités du mercredi après-midi, des cours d'auto-défense.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente motion et comme annoncé par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) lors des travaux de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, le catalogue des activités extrascolaires de l'année 2017-2018 propose quatre cours d'auto-défense qui se tiendront sur deux fois cinq mois. Les cours sont répartis géographiquement dans tout le canton pour toucher le plus grand nombre et seront dispensés par des personnes qualifiées.

En tout et pour tout, et pour tester ces cours durant cette première année, le département propose 80 places pour des jeunes âgés de 8 à 16 ans et espère que cette offre rencontrera le succès qu'elle mérite.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP